**Synthèse de la réunion de l'Assemblée générale**

**de la FEFB asbl – S 11.11.2017 – La Neuville**

**Présents** : Cédric Sohet (209), Nicolas Rauta (229), Raymond van Melsen (229), Arnaud D’haijère (244),), Claudio Piacentini (501), Mario Di Pronio (511) Renaud Barreau (514), Christian Henrotte (525), Agnès Abrassart (525), Frédéric Bielik (551), Jean-Christophe Thiry (601), Bénédicte Quinet (601), Daniel Halleux (618), Jean-Marie Gheury (618), Joassin Stéphane (621), Antonio Mollica (621), Michel Godart (909), Jean-Luc Herman (953), Laurent Wery (961).

**Procurations**: de Van Landewijk Michel (289) pour Cédric Sohet (209), de François Fontigny (201) pour Raymond van Melsen (229), de Herzet Serge (622) pour Jean-Christophe Thiry (601).

**1. Accueil et enregistrement des mandataires par le secrétaire de 14H00 à 14H15**

Cercles présents ou représentés par procuration et nombre de voix :

201 CREB 3 voix

209 The Belgian Chess. C.I. 2 voix

229 Caïssa Wolluwé 2 voix

244 Brussels Chess Club 2 voix

289 CEI. Chant d’Oiseau 1 voix

501 CREC 3 voix

511 Echiquier du Centre 2 voix

514 Fontaine-l'Évêque 4 voix

525 La Bourlette Anderlues 2 voix

551 HCC 2 voix

601 CRELEL 5 voix

618 L'Échiquier amaytois 3 voix

621 La Tour d’Ans-Loncin 2 voix

622 CE du plateau de Herve 2 voix

909 CEP 1 voix

953 le Pion du Roi Nivelles 2 voix

961 Braine Échecs 2 voix

Total : 40 voix

**2. Ouverture officielle sous la direction du président.**

Allocution de M. Van Melsen rappelant le bon état de la fédération, notamment au vu de l’augmentation du nombre de membres.

Remerciements au cercle d’Amay pour le local de réunion.

**3. Désignation de scrutateurs pour la réunion de ce jour.**

Toutes les personnes présentes.

**4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale qui s'est tenue le 19 novembre 2016 à Auderghem.**

Approuvé à l’unanimité.

**5. Règlement inter-écoles**

Discussions sur l’importance ou non que la FEFB soit l’organisateur des évènements interscolaires et les implications de responsabilités.

Modification de l’article 24 du règlement en ‘Finale de la Fédération Wallonie-Bruxelles » au lieu de « Finale de le FEFB » et identiquement du titre obtenu par l’équipe gagnante en « Champion inter-écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles »

M. Henrotte et Mme Quinet, en collaboration avec d’autres volontaires, acceptent de rédiger une nouvelle proposition de règlement pour une future AG avec la FEFB comme organisateur pour les inter-écoles provinciales et la finale de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La proposition de règlement présentée est acceptée avec 37 voix Pour et 3 voix Contre (ces 3 voix sont pour la suppression pure et simple du règlement en attendant la nouvelle proposition)..

**6. Ajout au Règlement du comité sportif d’appel**

Explications de l’ajout proposé. Système identique à la FRBE et protection de la FEFB.

Une proposition de filtre des demandes devant passer devant le CSA, via le CA, sera faite dans le futur.

**7. Article 2 f du ROI.**

La nouvelle proposition de texte pour l’article 2 f du ROI est adoptée à l’unanimité.

**8. Article 14 a. h) du ROI.**

Modification de la date de remise des dossiers au 15 septembre par les ligues adoptée à l’unanimité.

**9. Proposition pour le recensement des arbitres actifs.**

Explications de l’intérêt du projet et des décisions du CA quant à la substance retenue finalement du projet de M. Jassem.

La proposition :

 « Un arbitre sera considéré comme actif dès lors qu’il aura rempli au moins l’une des conditions suivantes :

- être nouvellement nommé

- avoir suivi une remise à jour sérieuse et pouvoir en apporter la preuve

- avoir arbitré au moins 4 tournois depuis le dernier changement des règlements FIDE (moyenne de 1 tournoi arbitré / an) ».

La proposition est adoptée à l’unanimité

**10. Périodicité du pion f.**

M. Rauta rappelle qu’environ 450 exemplaires du pion f sont encore envoyés lors de chaque parution.

Vote sur la périodicité du pion f : 20 voix pour un statu quo, 14 voix pour une suppression du format papier avec remplacement par un autre système, 6 abstentions.

Le pion f conserve la même périodicité.

**Intermède**

Le président répond aux questions des cercles.

M. Bielik détaille le rapport sur la mission de la FEFB dans les écoles pour l’année 2017 et présente la mission de 2018.

**11. Rapport de la trésorerie.**

Résultat positif pour les comptes de 2016-2017 = hausse de 4.315,69 euros du bilan au 31/08/17.

Bénéfice de 4215,15 euros et gain budgétaire de 5534,54 euros.

**12. Rapport des vérificateurs aux comptes pour 2015-2016.**

Les vérificateurs, Robert Romanelli et Corentin Henrotte, proposent de donner décharge aux administrateurs.

**13. Votes sur l'approbation de ces comptes et sur la décharge aux administrateurs. Le conseil d’administration propose le statu quo.**

Les comptes sont approuvés à l’unanimité.

A l'unanimité, l'AG donne décharge aux administrateurs.

**14. Vote sur le montant des cotisations.**

Proposition de diminuer les cotisations d’un montant de 5 euros

Pour : 2 voix

Contre : 28 voix

Abstention : 10 voix

Le montant des cotisations est inchangé.

**15. Vote sur le budget 2017-2018.**

On serait en résultat positif de 3108,61 euros.

Le budget est approuvé à l'unanimité.

**16. Élections statutaires. Mandats d'administrateurs.**

**Est sortant : M. Jean-Paul Tomasi**

**Sont sortants, rééligibles et candidats : MM. Renaud Barreau Cédric Sohet et Laurent Wéry.**

**Sont candidats : MM. Arnaud D’haijère et Brieuc Wathelet**



Les cinq candidats sortants sont (ré) élus.

Félicitations !

**17. Elections de deux vérificateurs aux comptes.**

Corentin Henrotte et Robert Romanelli sont réélus à l’unanimité.

**Début à 14H15 – Fin à 16H55.**